



Union
syndicale
Solidaires

Communiqué de presse

Paris, le 30 novembre 2023

Stages en milieu professionnel en 2^{de} GT : SUD éducation dénonce un dispositif rétrograde

Le décret et l'arrêté concernant la mise en place des stages en milieu professionnel pour la classe de 2^{de} GT ont été publiés ce jeudi 30 novembre. SUD éducation s'était déjà opposé fortement à ce nouveau dispositif au cours du Conseil supérieur de l'éducation (CSE) du 16 novembre. Le CSE l'a d'ailleurs fortement rejeté, le texte ne recueillant que 8 voix pour et 58 voix contre.

Les stages d'observation en 2^{de} GT posent en effet une série de problèmes importants.

D'une part, il s'agit d'une nouvelle étape dans l'adaptation de l'école au monde de l'entreprise, après la mise en place d'une nouvelle période de stage, également en fin d'année, en terminale professionnelle. Comme pour les stages de 3^e, les inégalités socio-économiques vont peser lourdement sur l'attribution des stages : aux enfants des classes favorisées la découverte des fonctions d'encadrement, aux enfants des classes populaires celle des fonctions d'exécution. La concurrence dans l'accès aux stages sera d'autant plus forte que les différentes nouvelles périodes de stage en LGT comme en LP sont concentrées sur le mois de juin. Il s'agit avant tout d'une acculturation au monde de l'entreprise et à ses inégalités, loin des principes d'émancipation qui doivent guider la politique éducative.

D'autre part, la mise en œuvre à marche forcée de ce dispositif pose des difficultés en termes d'organisation des établissements et de l'année scolaire. À ce stade, aucune précision n'est apportée sur l'encadrement des stages. Rien n'est prévu en amont, en termes de préparation, ni en aval, en termes de restitution. La charge de travail

Fédération SUD Éducation

31 rue de la Grange aux Belles,
75010 Paris

01 58 39 30 12

fedede@sudeducation.org

www.sudeducation.org



risque de se répercuter sur les professeur·es principaux·ales de 2^{de} GT, qui ont déjà une charge de travail liée à l'orientation largement aggravée par la réforme du LGT et le démantèlement du service public d'éducation. C'est en effet au mois de juin qu'ils et elles doivent participer aux commissions d'appel sur l'orientation et faire le lien avec les parents après les décisions des conseils de classe.

Enfin, la dispense de stages pour les élèves qui auraient fait le séjour de cohésion du SNU dans le cadre des "classes engagées" est inacceptable. Il s'agit ni plus ni moins d'un chantage destiné à favoriser la mise en œuvre du SNU. C'est de fait une remise en cause de son caractère non obligatoire.

SUD éducation appelle les personnels à débattre du stage en 2^{de} GT et à multiplier les prises de positions en opposition à ce dispositif.